

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque de fabrication CHEVROLET	Type Malibu Classic / modèle 1AW... (6 places)	Fiche d'homologation N° CH 0159 15
Constructeur	CHEVROLET MOTOR DIVISION of GENERAL MOTORS CORPORATION, Warren, Michigan (USA)		
Identification	"Malibu 1AW19" (Sedan 4-portes) ou "Malibu 1AW27" (Coupé 2-portes) ainsi que "CH 0159 15" sur la plaquette du constructeur, "1W19U," ou "1W27U," devant le No du châssis.		
Plaquette constr.	à gauche, derrière le pare-brise		
N° du châssis	" 50 " à droite, à l'avant sur le bloc, derrière l'alternateur (frappée par l'importateur)		
Ident. du moteur	RAMPY MOTORS INC, AG, Sulgeneckstrasse 60, 3000 Bern 12		
Importateur princ.	---		
Véhicule homologué	Signes fixes dans code du type 1AW19 / 1W19U... 1AW27 / 1W27U..		

Chassis	---		
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues 4	
Direction	mécanique, assistance hydraulique		
Transmission	boîte automatique		
Nombre de vitesses	3	Entraînement sur roues arrière	
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.internes, assistance par dépression, sur toutes les roues, AR= limiteur AV= soupape de dosage		
Frein auxiliaire	circuits AR + AV du frein de service		
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR		
Ralentisseur	---		
Contrôle 2 circ.	par différence de pression; lampe-témoin combinée		

Moteur	CHEVROLET		
Marque	Y	Type	V8-305 2bb1
Construction	B	Temps	4
Carburant	eau	Position	avant
Refroidis.	94,89	Nombre cylindr.	8
Alésage	4998	Course	88,39
Cylindrée	107 kW	CV-impôt	25,45
Puissance en CV	(145 /SAE-net)	à/min	3800
Bruit à proxi.	79	dB/A	à/min 2850 *
Silencieux	1 pot 550x240x130 mm		
Mesure des gaz	ECE-15, CO 0,45 % à 720 t/min **		
Déparasitage	OCE, annexe 8, chiffres 3+4 = D		

Carrosserie	Limousine		
Nombre de portes	2 ou 4	indic. vit.	km/h
Ceintures sécurité	SAE-J-4c	Rétroviseur	intér. + gauche
Cale	---	Attelage	---
Antivol	verrouillage de la direction		
Nombre de places	6	av. 3	centre ar. 3
Dimensions	int.	ext.	
Longueur	---	4895	Empattements 2745
Largeur	---	1816	
Hauteur (Coupé)	1430	1450	Voie av. 1486 ar. 1467
Porte à faux	lat.	Voies	av. - ar. -
	av.	915	ar. -
	ar.	1235	Braquage g 11300 d 11300
Distance volant - vers l'avant du véhicule	---		

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	880	700	1580
Charge utile	145	275	420
Poids total	1025	975	2000
Garantie fabr.	2095		
Dimens. pneus	P195/75 R 14	P195/75 R 14	(Variantes +)
Ply / bar	R / 1,8	R / 2,0	voir
Charge	1100	1160	remarques)
pour V max	varie selon la marque, min. 160 km/h		
Jantes	6 x 14		
Garantie poids remorquable avec frein	1497		
Garantie poids remorquable sans frein	454		
Garantie poids de l'ensemble	---		
Poids remorquable testé	1497		
Vitesse maximale selon le constructeur	160 km/h		
Vitesse maximale testée	---		
Charge garantie sur le toit	77 kg		

Equipement §)	SEALED BEAM GUIDE 2B DOT H..	
Feux de route	SEALED BEAM GUIDE 2B DOT H..	
Feux de croisement	A (E) séparés	
Feux de position	DOT A(2)IR(2)S(2)T AP 2 78 GUIDE 1A	
Feux rouges	dito	
Feux stop	DOT 12P 78	
Clignoteurs	av DOT 12P 78	ar AP2 78GM1A voir feux rouges
Catadioptres	av	ar SAE A 68 DOT
Feux de gabarit	av	ar oui
Feux complément		
Eclairage plaque	1 séparé	
Essuie-glace	2 balais avec 2 lave-glace	
Avertisseurs	DELCO REMY A+F	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	CHEVROLET Malibu Classic		
Homologation N°	CH	0159 15	
Carrosserie	Limousine		
Places	total 6	avant 3	
Poids à vide	1580	Carburant B	
Charge utile	-	CV-impôt 25,45	
Poids total	2095	Cylindrée 4998	

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 50 km/h, A2, 1A 2,41/2,29 = 70,5 dB/A.
- ***) Mesure des gaz : une marque d'homologation n'est pas exigée (LFEM No 39 226).
- +) Variante de pneus : 185 SR 14 AV 1050 (2,0) AR 1090 (2,1) V-max. 180 km/h
205/70 SR 14 1060 (1,9) 1110 (2,0) 180 km/h

§) Modifications par l'importateur:

- les feux de gabarit AV sont transformés en clignoteurs AV latéraux;
- les feux de position d'origine sont débranchés et remplacés par des A (E) montés sur le pare-chocs;
- la sortie de l'échappement est conduite droit vers l'arrière jusqu'à l'extrémité de la carrosserie;
- le catalyseur, dans son état d'origine, peut rester sur le véhicule;
- les catadioptres d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires SAE A 68 DOT;
- les ampoules d'origine des feux rouges/stop/clignoteurs AR sont trop puissantes; sont remplacées par des 5/18 watts; un autocollant doit indiquer la puissance exigée des ampoules lorsqu'elle diffère de celle d'origine;
- les clignoteurs AV blancs d'origine sont colorés au moyen de filtres colorants de la maison ICI, type AMBER 300, 3mm.

A noter dans le permis de circulation:

102 - charge utile de la galerie, max. 77 kg.